

LE Sauverois

MOT DU MAIRE



2

CONSEIL MUNICIPAL

3

MAISON DE LA FAMILLE
RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

4-5

MATIÈRES RÉSIDUELLES

6

URBANISME
TABLE DES AÎNÉS

Ville de
Saint-Sauveur



La canicule de juillet dernier n'est pas si loin et nous voilà déjà à planifier notre automne qui sera des plus chargé!

Comme vous le savez probablement déjà, la MRC des Pays-d'en-Haut assumera dorénavant la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire. C'est donc dès le 1er septembre que débiteront les collectes automatisées avec les bacs roulants ainsi que la collecte de matières organiques. Nous sommes bien conscients que cette nouvelle collecte demandera des efforts d'adaptation, mais nous comptons sur votre collaboration pour minimiser les inconvénients que peuvent parfois causer les bacs non remisés. Le maintien d'un bon voisinage et de notre environnement visuel est tout aussi important que la réduction de l'enfouissement.

L'automne est pour nous le moment de définir plus précisément nos projets en vue de la préparation budgétaire de l'année à venir. Plusieurs projets majeurs sont présentement à l'étude dont notamment, la construction d'une nouvelle école, la création d'un lieu pour regrouper nos organismes communautaires, l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque, la revitalisation du Chalet Pauline-Vanier, la mise en application du programme « Nourrir La Réussite » visant à offrir une nutrition saine à tous les élèves et la construction de notre complexe sportif régional. Tous ces projets étaient au cœur de nos engagements électoraux et soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre afin de les voir se concrétiser et ce, tout en respectant notre engagement premier, soit de maintenir un bas taux de taxation.

Je profite de cette tribune pour remercier tous les services de la Ville pour l'ensemble du travail qu'ils accomplissent et du professionnalisme dont ils font preuve. Les nombreux commentaires positifs et les éloges que nous recevons, autant de nos citoyens que des visiteurs, sont pleinement justifiés.

Sincères remerciements également à toute l'équipe de la Chambre de Commerce pour la qualité et la diversité des spectacles présentés sur la Scène McGarrigle.

En terminant, mes collègues du conseil municipal se joignent à moi pour vous inviter au prochain « Déjeuner du maire » qui se tiendra le dimanche 28 octobre prochain entre 8 h 30 et 11 h, à l'hôtel de ville. Nous sommes toujours très heureux de discuter avec vous dans ces contextes conviviaux et informels, alors n'hésitez pas à venir nous y rencontrer.

Au nom de toute l'équipe de la Ville et en mon nom personnel, je vous souhaite une belle fin d'été et un bon retour de vacances.

Jacques Gariépy, Maire



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
Tél. : 450 227-4633
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-9134, poste 330
ou 911 en cas d'urgence
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

POLICE

450 227-6848 ou 911 en cas d'urgence

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 425
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 420
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 429

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-5893, poste 321
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633, poste 2221
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633, poste 2123
Télécopieur : 450 227-8564
cdfour@ville.saint-sauveur.qc.ca

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564
info@valleesaintsauveur.com

Votre conseil municipal est composé du maire et de 6 conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une ou plusieurs commissions.



Rosa Borreggine



Normand Leroux



Caroline Vinet



Véronique Martino



Daniel Cantin



Judith Gagnon

COMMISSIONS

RESPONSABLES

Présidente commission des travaux publics	Rosa Borreggine
Président commission sécurité incendie	Normand Leroux
Présidente commission de l'environnement	Caroline Vinet
Présidente commission de la vie communautaire	Véronique Martino
Président commission des finances et budget	Daniel Cantin
Présidente commission de l'urbanisme	Judith Gagnon



DEVENEZ BÉNÉVOLE CROIX-ROUGE!

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE D'INTERVENTION DE VOTRE MRC.

La Croix-Rouge aide les victimes de catastrophes, d'incendies et d'inondations. Ses bénévoles sont présents en tout temps pour apporter réconfort et chaleur humaine aux sinistrés.

En tant que bénévole Croix-Rouge, vous :

- ferez partie d'une équipe spécialisée, dynamique et motivée;
- recevrez une formation reconnue en secourisme et en intervention d'urgence.

Pour cela, envoyez votre candidature sur www.partenairescroixrouge.ca!

LA MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT À DÉCOUVRIR!



Parents d'enfants de 0 à 12 ans, découvrez ou redécouvrez la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut. Établie à Ste-Adèle depuis 1994, elle offre un milieu de vie mis à la disposition des familles. Une halte-répit pour les enfants de 1 à 5 ans, le club des 6-12 ans, les soupers entre familles et les activités découvertes pour futurs et nouveaux parents ne sont que quelques-unes des nombreuses activités.

Réservez la date du samedi 15 septembre à votre agenda pour notre journée porte ouverte annuelle ! Profitez de cette journée pour venir visiter la Maison de la Famille, découvrir la programmation d'automne et participer à une journée d'animation pour toute la famille.

Consultez notre site web au maisondelafamille.com, téléphonez-nous au 450-229-3354 ou visitez nos locaux au 480, rue des Capucines à Sainte-Adèle.

Découvrez tout ce dont votre Maison de la famille a à offrir !



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Chaque année, la Ville de Saint-Sauveur, dans le cadre de son programme d'entretien du réseau d'aqueduc, procède au rinçage des conduites sur l'ensemble du territoire. Cette mesure est nécessaire pour assurer la qualité de l'eau potable. L'opération se fait sur deux périodes, la première en avril et mai, et la deuxième au mois de septembre et octobre.

En tout, environ 50 km de tuyaux sont nettoyés chaque année. L'opération permet principalement d'enlever le calcaire, les particules et/ou débris qui pourraient se former sur les parois dans les conduites d'aqueduc, afin d'assurer la pureté de l'eau potable. Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille), jaune ou brune. Par la même occasion, les employés municipaux sont en mesure de vérifier la qualité des infrastructures, par exemple les vannes de rues et les bornes à incendies.

CONSEILS ET PRÉVENTION

Les périodes de rinçage ont une durée de 30 minutes en moyenne pendant lesquelles l'eau prise aux robinets de la maison ou utilisée dans les appareils de lavage aura une coloration rougeâtre, jaune ou brune selon la densité du calcaire en suspension. Cet inconvénient est passager dans la mesure où les directives émises par la Ville sont suivies.

Voici quelques précautions élémentaires qui permettront d'éviter les désagréments éventuels :

- Ne pas couper l'arrivée d'eau;
- Toujours vérifier la transparence de l'eau avant de l'utiliser;
- Faire couler l'eau au moins 15 minutes ou jusqu'à ce qu'elle soit claire avant de la consommer ou de l'utiliser pour le lavage;
- Faire la lessive le soir dans les secteurs où le rinçage est de jour ou la fin de semaine.

EN CAS DE TACHES SUR LES TISSUS

Communiquez avec le Service des travaux publics (450 227-5893, poste 321), qui vous remettra gratuitement une bouteille de nettoyant de rouille facile à utiliser. Il est important de ne pas faire sécher les vêtements tachés avant d'utiliser le produit, pour s'assurer de son efficacité.



LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 3.0 C'EST MAINTENANT!

EN AOÛT C'EST LA DISTRIBUTION DES BACS NOIRS ET BRUNS QUI S'AJOUTERONT AUX BACS VERTS

Et oui, vous aurez maintenant 3 bacs et nous comptons sur vous pour bien faire le tri de vos matières résiduelles. Nous demandons aussi votre collaboration pour remiser vos bacs (ne pas les laisser en tout temps en bordure de rue), question de préserver la beauté de notre environnement et un bon voisinage.

La distribution des bacs bruns pour les matières organiques et noirs pour les déchets se fera au cours du mois d'août sur l'ensemble du territoire. **Si vous avez déjà un bac noir**, vous recevrez tout de même un nouveau bac noir avec le logo de la MRC. Si vous le désirez, en téléphonant au 450-227-4633, la Ville peut venir récupérer votre vieux bac, mais sachez qu'aucun crédit de taxe ni remboursement ne sera accordé.

De façon générale, chaque résidence unifamiliale recevra un bac brun et un bac noir. Toutefois, à quelques endroits sur le territoire, les bacs de plusieurs résidences seront regroupés à un même endroit, qu'on appelle un **lieu d'apport commun**. Il s'agit principalement des regroupements de condos, des multilogements et des chemins plus difficiles d'accès où les bacs de recyclage et les déchets sont déjà regroupés. Pour éviter une concentration de bacs trop importante au même endroit, dans ces lieux d'apport commun, les bacs seront partagés à raison d'un bac brun et un bac noir pour 2 unités. Lors de la distribution, le calendrier, les mini-bacs de cuisine et les documents d'information sur les collectes de matières organiques seront déposés dans les bacs bruns. Nous vous demandons de ne prendre qu'un seul mini-bac par résidence pour permettre à tous d'avoir son mini-bac.



Si vous déposez actuellement vos déchets et vos matières recyclables dans des conteneurs à chargement avant en métal, vous ne recevrez pas de bacs roulants, les conteneurs continueront d'être utilisés et un conteneur de 3 verges³ en plastique sera ajouté pour recueillir les matières organiques. Les mini-bacs de cuisine vous seront livrés par les agents de la patrouille verte.



MATIÈRES ORGANIQUES

MRC des PAYS-D'EN-HAUT

La collecte dès septembre!

Faites votre cadeau à la terre

EN SEPTEMBRE C'EST L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE, LE DÉBUT DES COLLECTES AUTOMATISÉES ET LE DÉBUT DE LA NOUVELLE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Avec l'ajout de la collecte de matières organiques :

- les collectes de déchets seront réduites à une fois aux 2 semaines;
- les collectes d'encombrants seront offertes seulement 4 fois par année et
- il n'y aura plus de collectes spéciales pour les résidus verts.

** Notez toutefois que les résidus de jardin peuvent être mis dans le bac brun et que les encombrants peuvent être apportés gratuitement et en tout temps à l'Écocentre.*

Avec les collectes automatisées, il sera important de bien placer ses bacs pour les collectes. Les poignées et les roues doivent être du côté de la maison et l'ouverture du couvercle vers la rue.

PATROUILLE VERTE



Vous les avez peut-être déjà rencontrés, sinon, ils passeront bientôt chez vous pour répondre à toutes vos questions concernant la nouvelle collecte des matières organiques et pour vous donner des conseils afin d'éviter les problèmes de nuisances que pourraient poser le bac brun.

LES COORDONNÉES LIGNE INFO COLLECTE

Pour toutes les demandes d'information ou pour signaler une plainte relative aux collectes, communiquez au **1 855 PDH-RECY** ou le **450 229-8052**.

SÉANCE D'INFORMATION

La deuxième et dernière séance d'information sur la nouvelle collecte des matières organiques aura lieu le **jeudi 13 septembre à 19h** à l'hôtel de ville.

CAPSULES VIDÉO SUR LA NOUVELLE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Nous vous invitons à visionner les capsules vidéo sur le site Web lespaysdenhautrecyclent.com, vous verrez que le tri des matières organiques, c'est un jeu d'enfants!

COLLECTE SPÉCIALE DES VIEILLES BOÎTES EN BOIS

Nous ramasserons les vieilles boîtes en bois démantelées le **mardi 4 septembre**. Prenez soin de retirer ou recourber les clous pour éviter des blessures.

POUR LES COMMERCES

La MRC des Pays-d'en-Haut offrira dès le 1^{er} septembre le service de collecte des déchets, des matières organiques et poursuivra les collectes de matières recyclables.

Pour les commerces seulement, le service de collecte des matières organiques et la distribution des bacs ou conteneurs sont sur une base volontaire. Pour plus d'information ou pour demander le service communiquez à la ligne info collecte **1 855 PDH-RECY** ou au **450-229-8052**.

La Ville de Saint-Sauveur modifiera dès 2019, son règlement de tarification en appliquant le principe d'utilisateur-payeur. C'est-à-dire que le tarif commercial pour les matières résiduelles sera ajusté selon le service demandé en termes de volume des contenants utilisés et de fréquence de collecte. Notez que les collectes de déchets et de matières organiques seront indissociables. Pour avoir le service de la MRC, il sera donc obligatoire de trier les matières organiques, les recyclables et les déchets ultimes.



CONCOURS PHOTO POUR LE CALENDRIER 2019

Faites connaître votre talent en participant à notre concours photo! Les photos gagnantes serviront à habiller notre calendrier municipal 2019.

On cherche des photos qui représentent Saint-Sauveur tout au long de l'année, que ce soit des paysages, des bâtiments, nos installations, nos activités ou autres, laissez aller votre créativité!

Une photo gagnante par mois de l'année pour 12 prix de 25 \$ et un grand prix de 100 \$ pour la couverture!

Envoyez vos photos à : cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca avant le 10 septembre.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? LE SERVICE DE L'URBANISME A VOS RÉPONSES.

Aménagement - Planification - Règlementation - Plainte et infraction - Demande de permis

Depuis le début de l'été, le Service de l'urbanisme s'est doté d'une agente d'information qui permet de répondre à vos questions et de vous remettre l'information adéquate afin que votre projet se réalise conformément à la réglementation. Ce précieux ajout à l'équipe s'inscrit dans la volonté de la Ville d'offrir un service aux citoyens de qualité et efficace. Pour mieux répondre à vos questions, il est préférable d'avoir en main votre certificat de localisation, des photos, des plans ou une esquisse de votre projet.

LA LOCATION À COURT TERME

La saison hivernale est à nos portes et les stations de ski de la région attirent de nombreux touristes.

L'idée d'offrir votre maison ou condo à louer pour une semaine ou une fin de semaine est donc très attrayante. **Cependant, cette pratique est généralement interdite.**

La location à court terme est autorisée à Saint-Sauveur, et ce, **À CERTAINS ENDROITS SEULEMENT.** Ceci est fait dans le but de conserver la quiétude de nos secteurs résidentiels.

Soyez donc vigilants! Avant de louer votre propriété et de vous retrouver dans une mauvaise situation, informez-vous auprès du Service de l'urbanisme afin de valider si ce type d'usage est autorisé pour la propriété concernée. L'agente d'information se fera un plaisir de vous répondre et pourra vous conseiller.

UN LOGEMENT ADDITIONNEL, C'EST POSSIBLE?

Saviez-vous que, pour accueillir un membre de votre famille ou ajouter un revenu supplémentaire, l'aménagement d'un logement additionnel pourrait être permis dans votre propriété, si vous possédez une résidence unifamiliale isolée?

Un seul logement supplémentaire est permis par bâtiment principal et est autorisé uniquement dans un sous-sol. Il peut se composer d'une salle de bain et d'un maximum de deux autres pièces, dont une seule chambre à coucher. L'ajout d'un logement doit être intégré au bâtiment principal et ne doit pas entraîner de modification(s) dans l'apparence extérieure du bâtiment. Le logement supplémentaire doit être isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu. N'oubliez pas qu'avant d'entreprendre tout travaux, une demande de permis de construction doit être déposée auprès du Service de l'urbanisme et des délais sont à prévoir dans le traitement de votre demande.

Table des aînés
de la MRC des Pays-d'en-Haut

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE NOUS CONCERNE TOUS!

En cette saison d'abondance, on se demande pourquoi, encore aujourd'hui, les poubelles et les bacs des épicerie et des restaurants débordent. Même si ces derniers transforment les aliments défraîchis, ils en jettent encore trop. Par contre, les commerçants sont de plus en plus généreux en quantité et en qualité pour les comptoirs alimentaires. Ils les utilisent pour les repas communautaires, les cuisines collectives, les popotes roulantes, etc. Quant aux municipalités, en plus d'offrir une aide financière aux organismes locaux, elles créent des jardins communautaires. Malheureusement, ces jardins sont victimes de l'avidité de certains individus qui les vident et ne laissent rien aux démunis. À la maison, nous devons prendre conscience que le gaspillage alimentaire n'est pas seulement un enjeu environnemental, mais aussi une question d'économie sociale et de créativité collective.

On ne peut terminer sans parler des bacs bruns. Votre implication est essentielle, car, en diminuant les sacs verts et en réutilisant les restes pour engraisser la terre, nous retournons aux sources et nous bouclons le cercle écologique.

Si vous avez le goût de « popoter » avec des gens bien sympathiques, essayez les cuisines collectives. Cette activité est offerte à Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter le bottin des ressources en alimentation disponible en ligne au lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/familles-aines/table-des-aines sous l'onglet « Informations diverses ».

Bon appétit!

COMITÉ DE COMMUNICATION DE LA TABLE DES AÎNÉS | 1 844 551-6032